

PICARDIE MAEURE

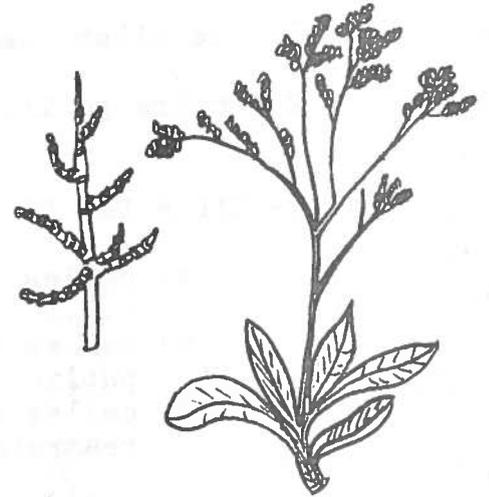
le guide trimestriel du GEPOP



N° 16 Juin 1982

(dépôt légal 2^e trimestre 1982)

SPECIAL FLORE DES MOLLIERES



ENQUETE MAMMIFERES EN PICARDIE

GRUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

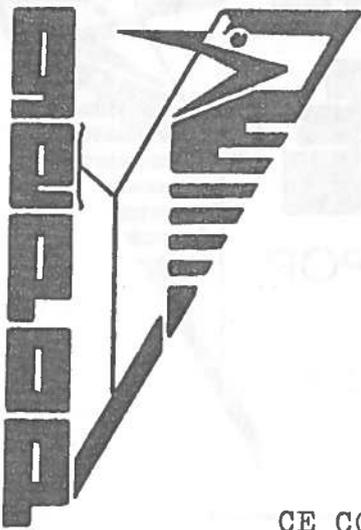
Directeur de publication : Patrick Thiéry

Président : Jean-Marie Thiéry

Prix du numéro : 3 Fr

Adhésions de soutien : à partir de 50 fr, normale : 25 fr, moins de 16 ans : 10 fr
Commission paritaire n° 63860

I.S.S.N. 0 182 - 4201



ASSEMBLEE GENERALE DU G.E.P.O.P.

LE 20 MARS 1982 à AMIENS

COMPTE-RENDU MORAL

CE COMPTE-RENDU COMPREND 2 PARTIES :

- 1 - le bilan des activités du G.E.P.O.P. depuis le 14 février 1981
- 2 - notre politique à venir.

1- BILAN DES ACTIVITES : On peut distinguer 3 sortes d'activités :

- a) celles qui intéressent au premier chef les membres du G.E.P.O.P.
 - b) celles qui mettent le G.E.P.O.P. en relation avec le grand public
 - c) celles qui mettent le G.E.P.O.P. en relation avec un public restreint ou avec les Pouvoirs publics.
- a) activités internes du G.E.P.O.P.
 - réunions mensuelles du Conseil d'Administration.
 - sorties mensuelles d'initiation, d'étude des milieux, de ramassage d'oiseaux morts.
 - bulletin trimestriel, il s'est épaissi et sort régulièrement, nous en remercions le Crédit agricole qui l'imprime.
 - soins aux oiseaux blessés et mazoutés (rapport annexe)
 - emploi de 3 objecteurs de conscience. Le délai de remboursement des frais occasionnés par cet emploi est beaucoup trop long (6 à 7 mois).
 - b) activités mettant le G.E.P.O.P en relation avec le grand public
 - interventions dans la presse, à la radio, à la télévision à propos de délits de chasse, de soins aux oiseaux.
 - projections de diapositives et de films à Amiens, Rivery et Abbeville.
 - expositions à St Valéry-sur-Somme et à Amiens.
 - c) activités mettant le G.E.P.O.P. en relation avec un public restreint ou avec les Pouvoirs publics :
 - réponses aux demandes de renseignements sur la vie des oiseaux, nos activités....
 - intervention (à propos de la vente de pièges à oiseaux interdits) auprès de quincailliers, grandes surfaces, journaux.
 - intervention (à propos de la pratique de la moto verte)

GRUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en PICARDIE.

Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les ministères de la Culture et de l'Environnement, de l'Équipement (loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports.

MUSEE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - CCP LILLE 872 02



- auprès du Préfet de la Somme, du Sous-Préfet d'Abbeville et des Maires des communes du littoral et du Groupe de Gendarmerie.
- participation à l'enquête sur la destruction d'oiseaux et de mammifères protégés.
 - sauvetage d'aires de Busards par indemnisations des cultivateurs.
 - intervention auprès du Préfet de la Somme et du Ministre de l'environnement à propos de la chasse par temps de gel ou de neige.
 - participation active aux Etats Régionaux de l'Environnement, tant au niveau des travaux en commission qu'à celui de la rédaction définitive du Livre Blanc.

2 - POLITIQUE à VENIR :

Nous souhaitons prolonger la coopération avec les Pouvoirs publics amorcée par les Etats Régionaux de l'Environnement, en particulier dans les domaines suivants :

- enseignement de l'écologie dans les écoles primaires.
- aménagement des bords des routes, rocades, autoroutes.
- travaux de remembrement.
- réhabilitation des gravières après exploitation.
- études préliminaires à la mise en réserve de certaines zones.

J.M. PIERRE

INFORMATIONS . 3

24 HEURES DANS LA VILLE LE COURRIER PICARD. 9-3-82

Le cygne de l'étang de Rivery est mort

Depuis un mois, l'étang de Rivery était devenu le domicile d'un beau couple de cygnes sauvages. Les promeneurs aimaient beaucoup les admirer. Ils leurs donnaient à manger. Depuis quelque temps même, on voyait que le couple semblait s'installer dans des roseaux, au milieu de l'étang. Sans

doute allaient-ils y faire un nid ?

Depuis hier, tous ceux qui les admiraient avec intérêt sont catastrophés : on a en effet retrouvé le mâle mort, criblé de douze plombs.

Tous les habitants du secteur ont été proprement scandalisés par cet acte qui, apparemment, est d'autant plus imbécile qu'il est gra-

tuit.

Le G.E.P.O.P. a été alerté, et a manifesté son intention de déposer une plainte. Reste maintenant ce qu'il va advenir de la femelle, car, en général, ces animaux s'accouplent à vie, et celle-ci restant seule, on craint des suites dramatiques.

Nous avons, bien entendu, déposé une plainte mais sans grand espoir de voir prendre l'imbécile qui a fait ce sale coup. Au bout de quelques jours la femelle est partie, comme on le craignait; mais aux dernières nouvelles d'autres cygnes sont revenus sur l'étang. Ils sont maintenant quatre.

Nous remercions de tout coeur le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence du Parc Beauvillé qui nous a généreusement dédommagés des frais que nous avons engagés à l'occasion de cette triste affaire.

J.M. THIERY

RECTIFICATIFS

Picardie-Nature n° 15 page 21, lire :
Pourtant selon Kempf et Dick in Kempf et Baumgart (1980) un sondage effectué sur l'écrasement des animaux sauvages montre que 2,58% des conducteurs déclarent l'effectuer intentionnellement.

Picardie-Nature n° 15 page 17 lire :
La jonquille ou faux narcississe fait partie de la famille des MONOCOTYLEDONES, et non de la famille des Dicotylédones.

SI VOUS NE LE SAVIEZ PAS...

" L'ENVIRONNEMENT C'EST L'ENSEMBLE , A UN MOMENT DONNE , DES FACTEURS PHYSIQUES , CHIMIQUES , BIOLOGIQUES , SOCIAUX , ECONOMIQUES , PSYCHOLOGIQUES , ET ETHIQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN EFFET DIRECT OU INDIRECT , IMMEDIAT OU A TERME SUR LES ESPACES , LES ESPECES ET LES ACTIVITES HUMAINES "

(définition donnée par le conseil international de la langue française au congrès d'Aix en Provence en 1972)

D'EAU (B.I.R.O.E.)

par François SUEUR (délégué régional.)

Le Bureau International de Recherches sur les Oiseaux d'eau (ex. B.I.R. sur la Sauvagine) a pour but de stimuler et de coordonner, au niveau international, les études et la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides. Ce travail s'effectue par l'intermédiaire de Groupes de Recherches regroupés en 3 divisions et de Délégués Nationaux :

- Division des Populations et Distributions (canards, canards marins, Oies, Limoticoles, foulques) ;
- Division de Biologie Générale (cygnes, baguage, bécasse et bécassine, Gestion des zones humides, écologie alimentaire) ;
- Division des prélèvements cynégétiques (rationalisation de la chasse, statistiques de la mortalité due à la chasse, chasseurs (conservateurs)).

L'activité la plus connue du B.I.R.O.E. est sans nul doute l'organisation des recensements d'oiseaux d'eau permettant de suivre l'évolution des populations et par là même de protéger les espèces en régression en conseillant les modifications de la législation notamment au niveau de la Communauté Economique Européenne, activité actuellement fortement contestée par les chasseurs français.

Gibier d'eau : défense internationale

On dit beaucoup de mal, au-delà de nos frontières, des techniques de chasse au gibier d'eau et des durées de nos périodes de chasse. Un professeur de renom, un Anglais, M. Matthews, directeur du B.I.R.O.E. (Bureau de recherche sur la sauvagine), s'était même cru autorisé à adresser une lettre à M. Crépeau, ministre de l'Environnement, pour lui demander d'envisager la suppression de la chasse de nuit et le raccourcissement de la chasse au gibier d'eau.

Le délégué de l'A.N.C.G.E., qui participait à la réunion du groupe de recherches sur la rationalisation de la chasse du B.I.R.D.E., en Grande-Bretagne, a, au cours d'une assemblée dirigée par le professeur Teppo Lampio (Finlande), profité de l'occasion pour donner la position des chasseurs français de gibier d'eau.

Il a, notamment, analysé les raisons de la complexité et de la durée de la saison de chasse au gibier d'eau en France, et donné une image exacte de la chasse à la hutte, qui avait été présentée d'une façon réellement tendancieuse précédemment.

Au cours d'une récente conférence de presse, le directeur de

l'O.N.C., M. Laverne, a déclaré :

« Pour la saison de chasse 1983/84, nous envisageons de mener une enquête « tableau de chasse » sur l'ensemble du territoire français. Vous savez que la seule enquête, qui a été menée jusqu'à présent, remonte à 1975, qu'elle était entachée d'une marge d'incertitude relativement importante et que nous souhaitons, je crois que c'est la base de toute bonne gestion, connaître les prélèvements des chasseurs.

Cette enquête sera lancée dès cette année par un petit additif au livret vert, qui sera distribué aux chasseurs pour les habituer, dès la saison prochaine, à tenir un tableau de chasse, quinzaine par quinzaine, grandes espèces par grandes espèces. L'enquête réelle, en vraie grandeur, sera menée l'année prochaine. Cette année, nous organiserons, peut-être, des enquêtes localisées pour tester nos taux d'échantillonnages et faire quelques essais dans certains départements. Dès maintenant je crois qu'il faut en traiter dans la presse pour que les chasseurs prennent l'habitude de tenir leur tableau de chasse personnel ».

Coursier Picard 85-3-1982

LA F.F.S.P.N. (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) COMMUNIQUE :

Nous attirons votre attention sur l'existence d'expositions du Groupe DURAND à travers la France.

La famille DURAND et Cie monte des expositions itinérantes de reptiles, présentant des spécimens de la faune locale, dont la détention est interdite. Aucune de ces expositions ne sont légales. La F.F.S.P.N. et la SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE ont engagé de nombreuses poursuites contre les différents membres de cette famille (certains d'entre-eux ont bénéficié de l'amnistie) ; il convient donc d'agir pour que disparaisse ce scandale permanent qui n'a que trop duré. Aussi nous vous demandons instamment de nous avertir immédiatement, dès que vous avez connaissance de l'installation d'une exposition de reptiles itinérante.

Compte-tenu de la complexité des problèmes et de l'habileté des personnes concernées, il vous est demandé de n'entreprendre aucune action sans nous avoir consulté au préalable.

Pour nous contacter, téléphonez au 16-1-336.04.14

Ci-joint 2 arrêtés ministériels prononçant l'interdiction de 2 expositions itinérantes de reptiles du Groupe DURAND ; ces documents sont à utiliser pour réclamer la saisie sur place de ces expositions, si vous les repérez.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

A R R E T E

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT;

VU la loi N° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

VU le décrets N° 77-1297 du 25 Novembre 1977 pris pour l'application de la loi N° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant les établissements présentant au public des spécimens de la faune locale étrangère, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Eure en date du 4 décembre 1980; mettant en demeure Madame Violette, Christiane DURANT, Veuve CHOISNET, de régulariser sa situation dans un délai de trois mois;

SUR proposition du Préfet de l'Eure,

A R R E T E

ARTICLE 1er.- L'établissement itinérant appartenant à Madame Violette Christiane DURANT, Veuve CHOISNET, et présentant des animaux vivants au public, est fermé en application de l'article 22 du décret N° 77-1297 du 25 novembre 1977.

ARTICLE 2.- M. le Préfet de l'Eure, M. le Maire de Romilly-sur-Andelle, M. le Commande du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de Romilly-sur-Andelle, pendant au moins un mois.

Fait à NEUILLY, le 27 JAN. 1981.
P/Le Ministre et par délégation:
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

J. SERVAT

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

A R R E T E

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

VU la loi N° 766629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature;

VU le décret N° 77-1297 du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi N° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant les établissements présentant au public des spécimens de la faune locale ou étrangère, notamment son article 22;

VU l'arrêté du Préfet de la Vendée en date du 25 Juin 1981 mettant en demeure Madame Liliane CLERET, épouse Louis DURAND, de régulariser sa situation dans un délai d'un mois et suspendant l'exploitation de son établissement jusqu'à l'intervention de la décision relative à la demande d'autorisation d'ouverture dudit établissement ;

SUR proposition du Préfet du Calvados,

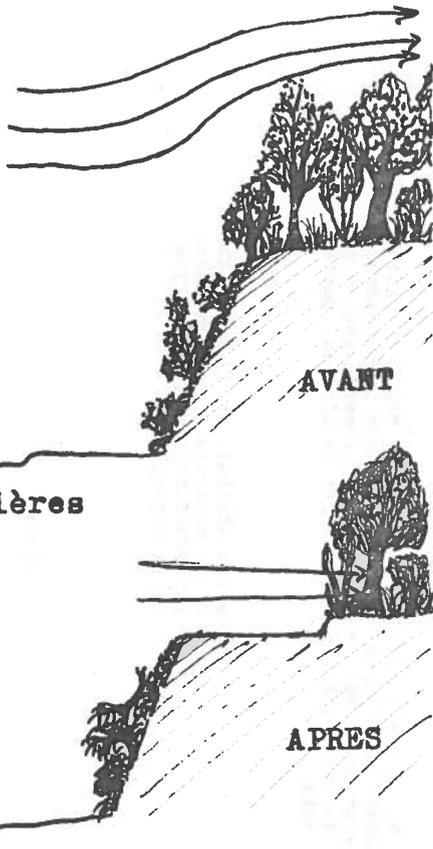
A R R E T E

ARTICLE 1er.- L'établissement itinérant appartenant à Madame Liliane CLERET, épouse Louis DURAND, et présentant des reptils vivants au public est fermé en application de l'article 22 du décret N° 77-1297 du 25 novembre 1977.

ARTICLE 2.- M. le Préfet du Calvados, M. le Maire de Lisieux, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de Lisieux, pendant au moins un mois.

Fait à NEUILLY, le 27 JAN. 1982
P/ le Ministre et par délégation:
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

J. SERVAT



Là où les aménageurs passent, la Nature trépassse.

Le "chemin des douaniers" passant en bordure de la falaise morte à l'ouest de Saint Valery sur Somme longe le Bois Houdant sur environ 400m. Bordé d'un côté par des buissons abritant de nombreux oiseaux, il surplombe de l'autre un talus très intéressant du point de vue botanique. En effet, la flore de ce talus est intermédiaire entre la prairie maritime et la hêtraie du plateau. De nombreux botanistes y viennent vérifier sur le terrain les lois de la phytosociologie.

Tout cela est terminé, car depuis le début du mois d'Avril le chemin a été "aménagé" de manière administrative et moderne. On n'a pas lésiné sur les moyens: le bulldozer a ratiboisé le manteau de la forêt. Les herbes, les buissons, les jeunes arbres, tout y a passé! Ordre aux oiseaux de transporter leurs nids ailleurs! La terre et les souches enlevées ont été déversées sur les talus en contrebas. La phytomachin chose, on connaît pas! Maintenant on a un beau boulevard, large de 5 à 7 m. Les familles nombreuses pourront s'y promener à l'aise! Il n'est pas encore macadamisé mais au train où vont les choses cela ne saurait tarder.

Evidemment, nous ne saurons jamais à qui nous devons cette prestigieuse réalisation. A la Municipalité de Saint Valery sur Somme ou à la Direction Départementale de l'Équipement? Celles-ci se renvoient la balle. Bel exemple d'irresponsabilité administrative!

Un mois de prison avec sursis pour les chasseurs de bouvreuils

La Fédération des chasseurs obtient 4 000 F de dommages et intérêts.

« En Belgique, c'est un vrai commerce, il y a une forte demande. Mais, comme la chasse de cet oiseau (le bouvreuil) est fortement réprimée, il est préférable de venir se fournir en France », a déclaré Henri Bouchez, 26 ans, domicilié à Dottignies (Belgique) qui, dans le cadre d'une procédure de saisine directe, comparait mardi après-midi devant le tribunal correctionnel de Péronne où il

répondait de divers délits de chasse en compagnie de Raymond Vandorge, 49 ans, également de Dottignies.

Tous deux avaient été surpris, le samedi 3 avril, par les gendarmes de Bray-sur-Somme, alors qu'ils chassaient le bouvreuil dans un bois à Eclusier-Vaux (C.P. du 5 avril), à l'aide notamment, d'un filet de 7 mètres de large sur 2 mètres de haut (délits qui peuvent

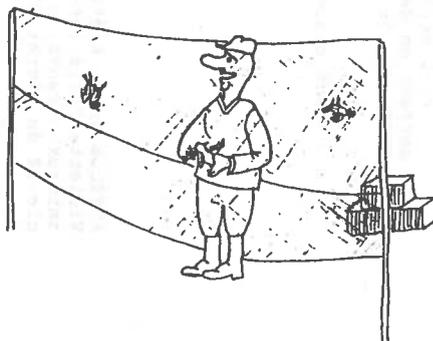
Extrait du Courrier picard

faire l'objet d'une amende de 2 000 à 60 000 F).

Vandorge et Bouchez ont été condamnés à un mois de prison avec sursis. Bouchez devra payer une amende de 1 000 F à valoir sur la confiscation de sa voiture (une vieille Opel).

Ils paieront chacun 2 000 F de dommages et intérêts à la Fédération départementale des chasseurs de la Somme qui était représentée par M^r Carlos Bacrot.

Les juges ont ordonné en outre la confiscation du matériel utilisé.



AU CALENDRIER

Pour toutes nos sorties, prévoyez des vêtements chauds, des bottes, un livre de détermination des oiseaux (Peterson), des jumelles, (le G.E.P.O.P. prête des jumelles sur place) et votre repas de midi, en cas de sortie de la journée complète.

Nous encourageons vivement les enfants d'âge scolaire à venir accompagnés de leurs parents, même non adhérents.

23 Mai: Les oiseaux du printemps à l'île Sainte Aragne. Techniques d'observation, déterminations. Nombreuses espèces dans cette zone humide restée encore un peu sauvage. Rendez-vous à 9 heures à la pointe Herbet (C'est l'endroit où la route qui va d'Eteuvie à Longpré les Amiens franchit la Somme) Durée de la sortie: la matinée seulement.

20 Juin: Sortie pédestre guidée par François Sueur, d'Hangest sur Somme à Longpré les Corps Saints (environ 6 km.) Rendez-vous à 8h20 sur le parking de la gare d'Hangest sur Somme. On prévoit d'arriver à Longpré les Corps Saints vers 13h20 et de rejoindre Hangest sur Somme par le train. Il y a un train d'Amiens à Hangest sur Somme et retour mais nous ne pouvons pas vous en donner les horaires, car ils changeront au mois de Mai. Nous mettrons un article dans la presse le moment venu.

Juin, Juillet, Août: Le G.E.P.O.P. participera au Festival de la Côte Picarde à Saint Valery sur Somme, ainsi qu'à la Journée Nationale de la Dune. Des détails vous seront donnés dans la presse.

19 Septembre: Ramassage d'oiseaux morts sur le littoral picard. Rendez-vous à 8 heures place du Cirque à Amiens.
à 9 heures place de l'Hotel de Ville à Abbeville.

à 9h30 à la gare de Noyelles sur mer.

3 Octobre: Sortie au cimetière de la Madeleine, très nombreux oiseaux. Rendez-vous à 9 heures à la porte du cimetière. Durée de la sortie: la matinée seulement.

OPERATION "PIEGES A MOINEAUX"

Ayant trop souvent constaté que divers magasins vendaient des pièges en fil d'acier appelés "pièges à moineaux" ou "pièges à grives", j'ai écrit aux directeurs d'une dizaine d'entre eux afin de leur signaler que ces pièges étaient prohibés et de leur demander d'en cesser la vente, leur suggérant de vendre à la place des mangeoires, des nichoirs ou d'autres objets destinés à la protection des oiseaux.

J'ai reçu deux réponses me faisant connaître qu'à la suite de ma lettre on avait retiré ces pièges de la vente.

Alors, pourquoi n'en feriez vous pas autant? Voici un modèle de lettre dont vous pourrez vous inspirer. Tenez nous au courant des résultats de vos interventions.

Bon courage et merci!

J.M. THIERY

A vos plumes

GROUPE ENVIRONNEMENT
PROTECTION ORNITHOLOGIE
DE PICARDIE



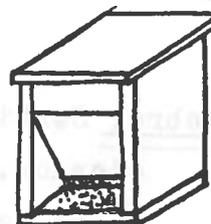
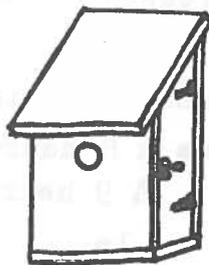
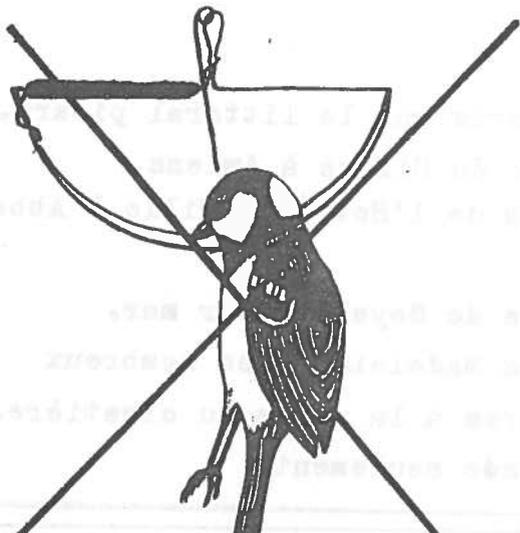
Monsieur le Directeur,

J'ai eu dernièrement l'occasion de constater que vous mettiez en vente des pièges en fil d'acier destinés à tuer des oiseaux et appelés "pièges à moineaux" ou "pièges à grives".

Vous comprendrez que notre association désapprouve la vente de tels engins. Les oiseaux souffrent déjà de nombreuses nuisances sans qu'il soit besoin d'y ajouter le piégeage. D'ailleurs la plupart des oiseaux tués par ces pièges sont protégés par la loi n° 76 629 du 10 Juillet 1976 et son décret d'application du 17 Avril 1981, c'est à dire que leur capture ou leur destruction sont interdites. De plus, ces pièges sont considérés comme engins prohibés par le règlement permanent de la police de la chasse. Leur usage est donc interdit.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer ces pièges de la vente et de les retourner à votre fournisseur en lui demandant d'en cesser la fabrication. Le marché de la protection des oiseaux est suffisamment vaste (et en extension) pour qu'usines et magasins s'orientent plutôt vers la production et la vente d'abris, de mangeoires, d'abreuvoirs, de nichoirs et de graines.

Espérant que vous voudrez bien tenir compte de ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



27 / mai 1982

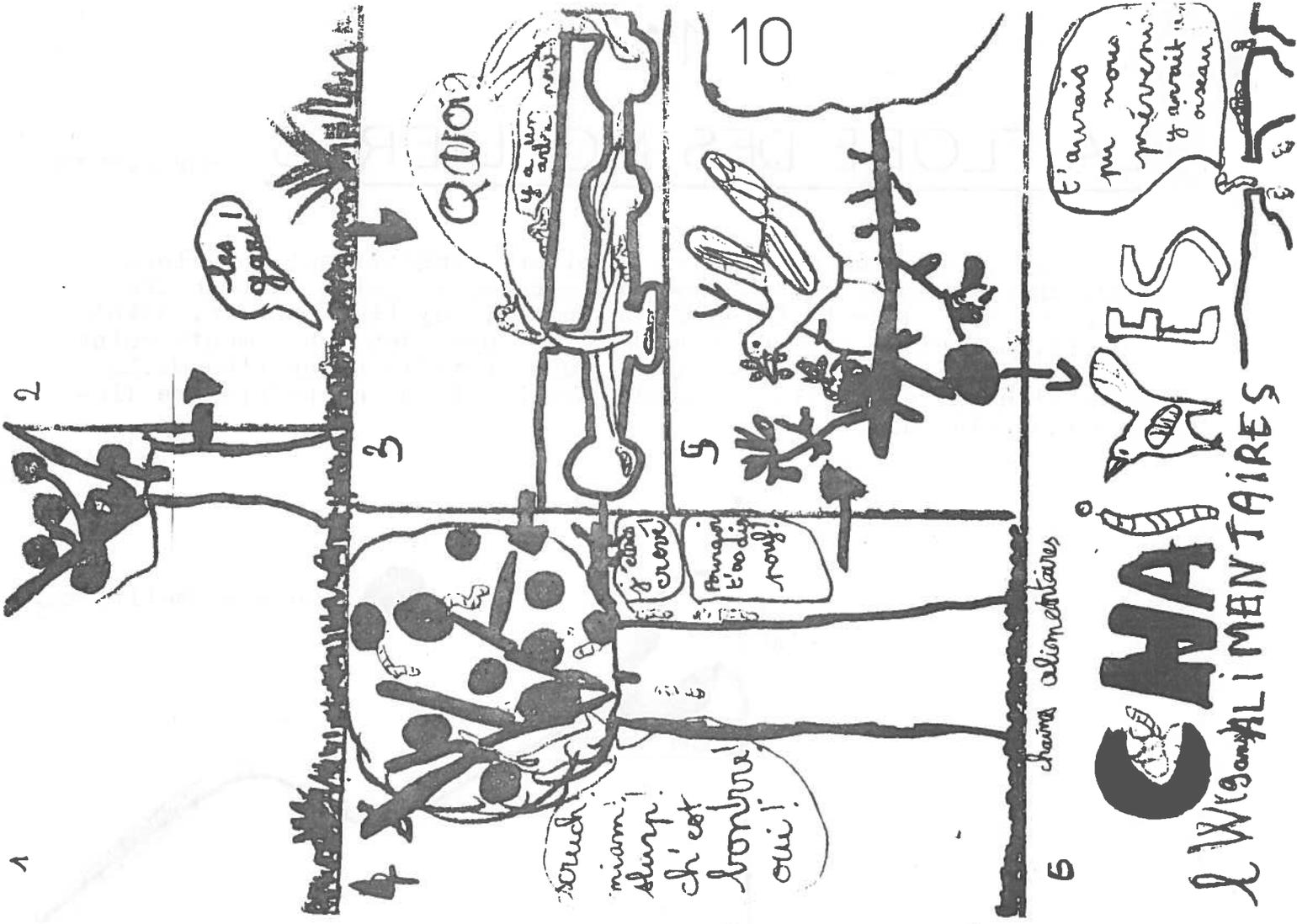
Cher G.E.P.O.P

Effectivement, nous n'avons pas réglé notre situation. Nous vivons les régions immédiatement

mais nous aimerions bien qu'il y ait plus de dessins et de bandes dessinées sur la culture car nous les enfants, il nous est déplaisant de lire de longues pages écrites noir sur blanc sauf les histoires amusantes (les dégâts des hérons par exemple, dans le N° 9 d'octobre 1980, p. 16-17) Aussi envoyons nous une bande dessinée, qui, nous espérons, sera publiée dans le prochain numéro.

Belle salutations et bonne continuation, cher protecteur de la nature

Emmanuelle et Laurent WALTER (12 et 9 ans) →

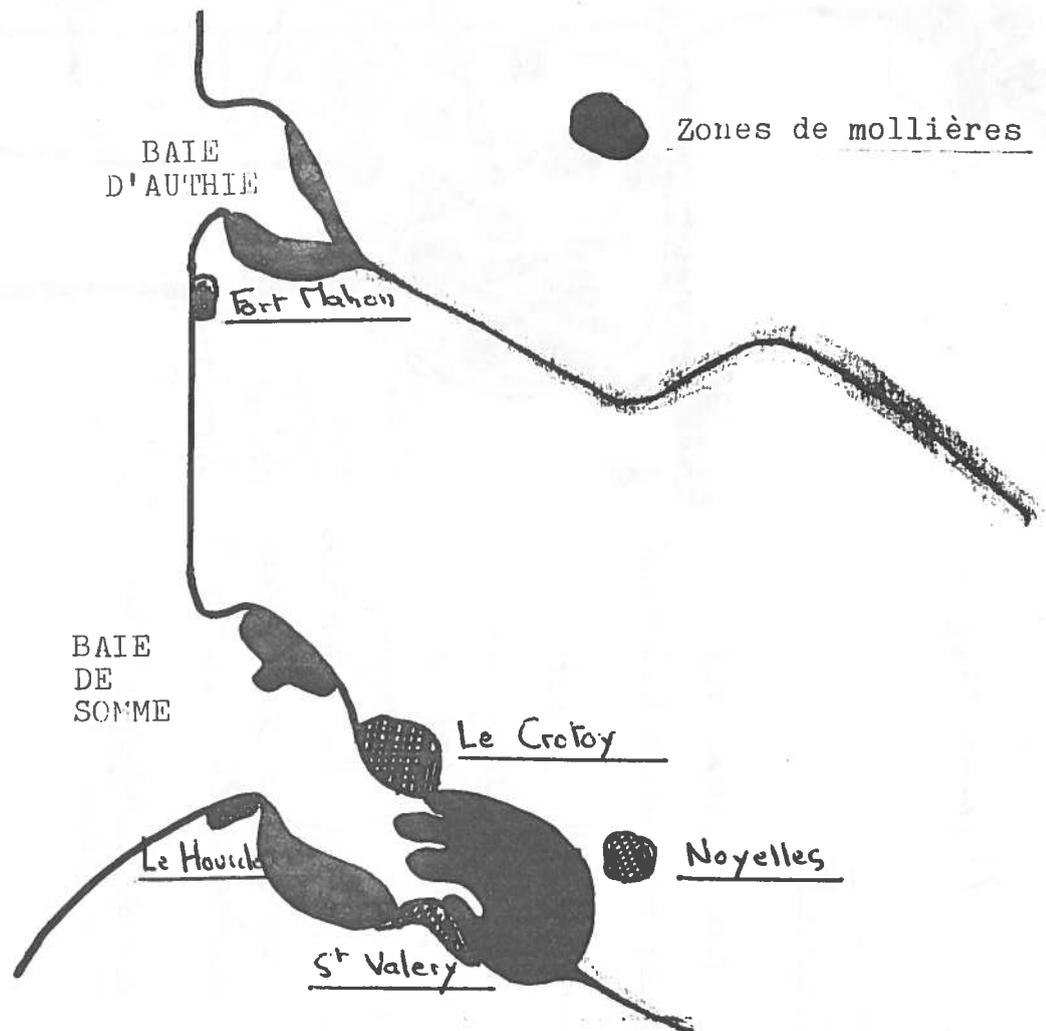


CHAÎNES
ALIMENTAIRES

LA FLORE DES MOLLIERES

par P. ROYER

Les prés salés des estuaires picards constituent une flore particulière, adaptée au rythme des marées; ce système occupe une zone comprise dans le triangle Le Crotoy, Noyelles sur Mer, Saint Valery, au Nord et au Sud de la baie de Somme des peuplements moins importants peussent au pied des digues installées par l'homme. La baie d'Authie accueille également une partie de ce patrimoine floristique picard.



Cet ensemble est caractérisé par son extraordinaire adaptation à l'eau salée, les espèces qui le façonnent sont appelées plantes halophiles (qui aiment le sel). L'adaptation la plus remarquable est celle de la Salicorne (*Salicornia* sp) famille des Chenopodiacées, c'est une plante dont la succulence neutralise l'action du sel contenu dans le sol.

La vie des estuaires obéit aux règles des marées, le flux et le reflux permanents conditionnent des formes de vie adaptées à ce milieu et modèlent le paysage. Ces prairies salées entrecoupées de chenaux se nomment "mollières" en picard. Pour le biologiste il s'agit des slikkes et des schorres. Les schorres sont des prairies périodiquement inondées aux très fortes marées, la salinité de ce milieu ne permet qu'à des plantes particulières de se développer.

Elles sont généralement de petite taille et composent le menu des moutons d'élevage. Le schorre est généralement découpé par des chemins envahis par le flot, mais pas assez pour immerger ces prairies. La slikke forme des plages vaseuses inondées à toutes les marées, par conséquent à six fois par jour, le gradient de salinité est donc beaucoup plus élevé que sur le schorre recouvert aux marées de vive eau et d'équinoxe. Ces conditions ne sont favorables qu'à peu d'espèces: Salicornes, Soude, et Spartine de Townsend.

Dans ces deux zones, la slikke et le schorre, les végétaux halophiles vont former des mosaïques au sein desquelles les plantes vont s'étager selon le régime des marées, un peu comme le fait la végétation des montagnes avec l'altitude. Ici ce seront l'intensité du flot et du jusant qui sélectionnera les différentes associations végétales.

"Etagement" de la végétation des mollières.

Salicorne

Aster maritime

RENCLOTURE

Spartine de Townsend

Obione faux pourpier

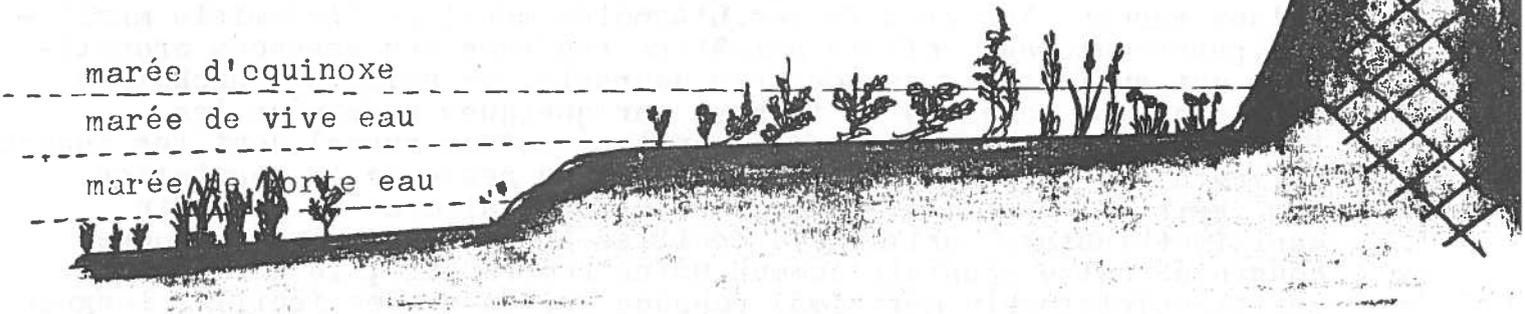
Suede maritime

Armoise maritime
Fétuque rouge
Plantain maritime
Triglochin maritime
Armeria maritime

marée d'équinoxe

marée de vive eau

marée de morte eau



LA FLORE DE LA SLIKKE

Le sol meuble et saumâtre de la slikke ne permet guère la fixation de plantes ou d'animaux. En certains endroits plus denses peut s'installer la Salicorne qui constitue la première étape de fixation du sol des estuaires.

Les Salicornes (car il en existe plusieurs espèces) émergent du sol vaseux comme des jets verts sortant de terre. Sur les tiges ramifiées viennent se fixer des feuilles enveloppantes, à chaque noeud, qui forment des sortes de godets dans lesquels apparaîtront

des fleurs minuscules et non visibles. Les Salicornes fleurissent tard, d'août à octobre, les premières Alouettes hausse col hivernantes sur le littoral se délectent de ces graines tardives. L'homme a su en tirer parti pour son alimentation puisqu'on la consomme conservée dans le vinaigre.

La Soude maritime (*Suaeda maritima*) peuple également la slikke.

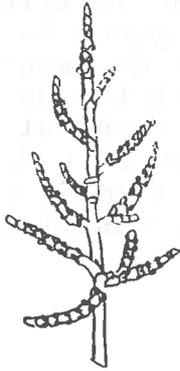
La Spartine de Townsend forme des touffes isolées, sa faculté d'accumuler les dépôts de particules en fait une espèce pionnière qui établit le premier stade de colonisation du milieu estuarien par les végétaux. Ses fleurs insignifiantes apparaissent en juillet sur la plante à port de roseau.

Petit à petit, l'amoncellement de déchets, de détritiques, qui se décomposent aboutit au réhaussement du niveau permettant la formation du schorre.

LA FLORE DU SCHORRE:

Le schorre constitue cette prairie aux couleurs vert gris sombre qui occupe l'embouchure de la Somme et de l'Authie. Au fur et à mesure que l'on s'avance vers les renclôtures, on trouve des plantes qui supportent de moins en moins l'immersion. Ce sont les marées de vive eau et d'équinoxe qui conditionnent "l'étagement" des végétaux. L'Obione faux pourpier occupe la plus grande partie de la surface des mollières et leur donne cette couleur caractéristique, on la reconnaît à ses feuilles elliptiques vert gris sombre, charnues. Au sein de ces prairies poussent les Spergulaires marines et marginales (*Spergularia marina* et *marginata*) petites plantes aux fleurs roses, les Asters maritimes aux fleurs violacées à centre jaune. Plus insignifiant est le Glaux maritime (*Glaux maritima*) qui fleurit de mai à septembre. Plus célèbre, le Lilas de mer (*Statice pseudolimonium*) fleurit en août septembre et forme de véritables tapis pourpres violacés sur les prés salés. Malheureusement, la cueillette abusive de cette plante aboutit à sa raréfaction dans certaines zones où elle abondait; de sévères mesures d'interdiction devraient être prises.

Au pied des digues construites de la main de l'homme apparaît une flore beaucoup moins halophile qui ne recevra la visite des flots qu'aux marées les plus fortes. L'Armoise maritime (*Artemisia maritima*), pubescente, aux reflets grisâtres renferme des essences aromatiques qui en font une espèce très odorante. Ses reflets blanchâtres composent des zones pâles tachées par quelques graminées, les Fétuques rouges ou Fétuques littorales (*Festuca rubra*), dont les nuances cuivrées contrastent avec le vert gris du reste de la végétation. Les prairies maritimes picardes recèlent également le Plantain maritime (*Plantago maritima*) à feuilles linéaires charnues, proche cousin de notre Plantain commun. Moins remarquable, le Triglochin maritime (*Triglochin maritima*) possède lui aussi des feuilles longues épaisses et forme un long épi comme le plantain. L'Armerie encore nommé Gazon d'Espagne ou Gazon d'Olympe (*Armeria maritima*) fleurit de mai à septembre en capitules roses qui parsèment les prés salés. Cet ensemble vivant joue un rôle important, sur un plan esthétique tout d'abord, l'image des moutons pâturent sur les prés salés reste un des symboles de notre littoral picard, mais surtout au niveau biologique, les mollières possèdent une productivité extraordinaire. La vie animale y foisonne, du simple protozoaire aux organismes plus



Salicorne herbacée



Spartine de Townsend



Soude maritime



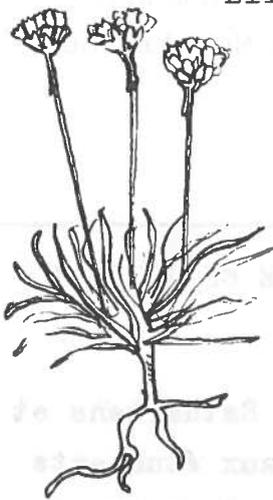
Aster maritime



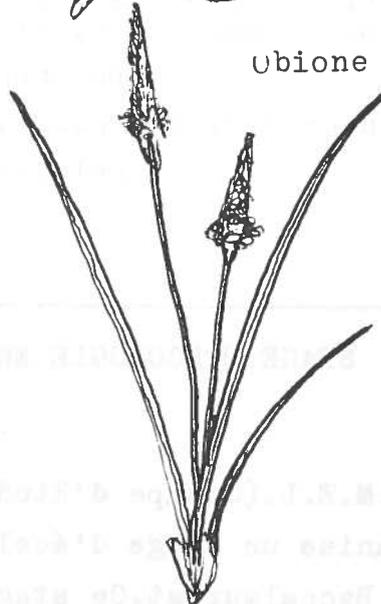
Lilas de mer



Obione faux pourpier

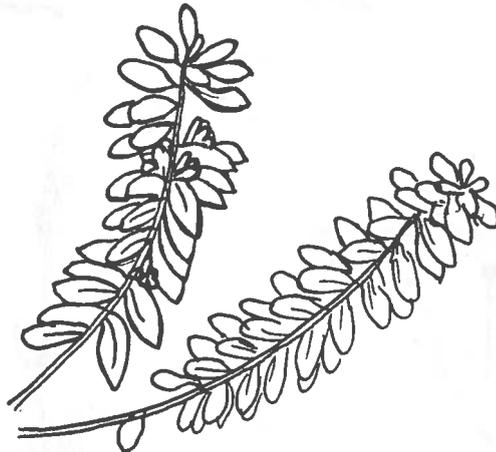


Armeria maritime



Plantain maritime

complexes, chaque être vivant appartient à une chaîne alimentaire dont font partie les produits des pêcheries (aux coques par exemple). Chaque mètre carré de ce système assure une productivité bien supérieure à celle des terres agricoles les plus fertiles, c'est pourquoi il serait souhaitable de préserver ce genre de milieu, d'éviter le piétinement excessif, la circulation des véhicules en tout genre ou les reclusures abusives. La cueillette du Lilas de mer risque de faire disparaître cette espèce purement et simplement de certains secteurs car on arrache les pieds au lieu de couper les branches et leur laisser une chance de fleurir à nouveau. Chacune de ces menaces doit être prise au sérieux sinon disparaîtra un des caractères du littoral picard.



Glaux maritime

BIBLIOGRAPHIE:

- Faune et flore au pays de Somme: la flore des mollières.
Office du tourisme de la Somme
- Guide des fleurs sauvages R. Fitter A. Fitter M. Blamey
Delachaux et Niestlé éditeurs
- Guide des plantes à fleurs R.S.R. Fitter David Mc Clintock
Delachaux et Niestlé

STAGE D'ÉCOLOGIE EN BAIE DE SOMME EN JUILLET

Le G.E.M.E.L. (Groupe d'Étude des Milieux Estuariens et Littoraux) organise un stage d'écologie réservé aux étudiants titulaires du Baccalauréat. Ce stage se déroulera du 5 AU 12 JUILLET à la Station d'Études en Baie de Somme à SAINT VALÉRY SUR SOMME.

Pour tous renseignements, écrire à:

G.E.M.E.L. STATION D'ÉTUDES EN BAIE DE SOMME

80230 ST VALÉRY/SOMME

SAUVETAGE REUSSI DE DEUX OISEAUX MAZOUTES

Dans le numéro 4 (Avril 1981) de PICARDIE-NATURE, j'écrivais qu'en matière de soins aux oiseaux mazoutés, je commençais à entrevoir le bout du tunnel. Cet espoir s'est confirmé au mois de Décembre puisque S.O.S.oiseaux a soigné et relâché 2 guillemots de Troil mazoutés.

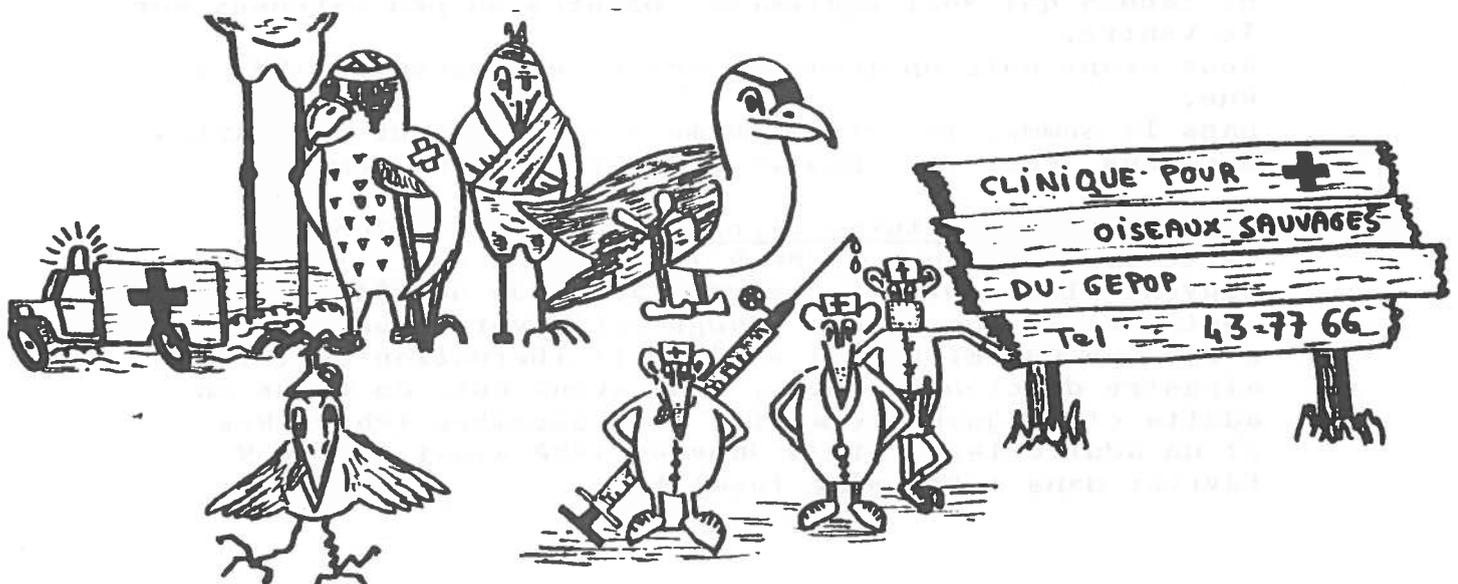
Nous avons procédé comme l'indiquent Jean-Yves Monnat et Yves Guermeur dans leur rapport "L'Amoco Cadiz et les Oiseaux" édité par la S.E.P.N.B.

L'utilisation de gardons vivants comme nourriture compte pour une bonne part dans la récupération rapide après les opérations de nettoyage toujours très éprouvantes.

Dès le lendemain de ce nettoyage les oiseaux prenaient un bain dans le bassin dont j'avais préalablement cassé la glace. Au bout d'une demie-heure dans l'eau glacée, ils étaient toujours en pleine forme, avec une flottaison parfaite évaluée à la hauteur du plumage blanc au-dessus de l'eau, faisant leur toilette avec beaucoup d'entrain. L'un d'eux est resté pendant deux heures.

Ils ont été remis en liberté dans le bassin de chasse du Crotoy. L'un d'eux, bagué a été revu quelques jours plus tard effectuant des plongées d'une quarantaine de secondes.

J.M. THIERY



TRITONS DE LA SOMME

par F. Sueur

Les Tritons sont des Batraciens Urodèles que l'on distingue des Anoures par leur corps allongé et leur queue persistante à l'état adulte. DUQUEF (1979) avait déjà publié quelques intéressantes données sur la répartition des Tritons en Picardie. Dans le présent article, nous complétons celles-ci (un astérisque suivant le nom de la carte indique que l'espèce de Triton n'était pas connue auparavant sur celle-ci) et relatons quelques observations biologiques.

TRITON PONCTUE Triturus vulgaris (Linné 1758)

Cette espèce mesure de 80 à 110 mm selon les sexes, chez les Tritons les femelles sont un peu plus grandes que les mâles. Le dos est de coloration variable : brunâtre, verdâtre ou rougeâtre avec des taches sombres. Le ventre est clair avec une bande médiane orangée, coloration que l'on retrouve au niveau de la gorge souvent un peu plus claire mais marquée de taches sombres comme le ventre.

Alors que FRETEY (1975) signale l'hibernation de cette espèce de mi-octobre à février-mars, nous avons noté un individu encore actif le 27 novembre 1981 à Rue tandis qu'un autre était déjà actif le 14 février 1982 dans cette même localité.

Dans la Somme, le Triton ponctué a été observé sur les cartes d'Abbeville (*), Amiens, Doullens (*) (D. MASSON), Poix, Rue et Saint-Valery-sur-Somme.

TRITON PALME Triturus helveticus (Razoumoswsky 1789)

Il s'agit de la plus petite espèce française de Triton puisqu'elle mesure de 72 à 92 mm. Sa coloration est voisine du Triton ponctué mais sa gorge est rose et ne possède pas de taches qui sont également absentes ou peu marquées sur le ventre.

Nous avons noté un individu actif le 4 décembre 1981 à Rue.

Dans la Somme, le Triton palmé a été noté sur les cartes d'Amiens, Poix (*), Rue et Saint-Valery-sur-Somme.

TRITON ALPESTRÉ Triturus alpestris (Laurenti 1768)

Cette espèce mesure de 80 à 120 mm. Son dos est le plus souvent bleu sombre fortement marqué de noirâtre, son ventre et sa gorge sont orange vif à vermillon.

Alors que FRETEY (1975) signale l'hibernation du Triton alpestre d'octobre à mars, nous avons noté au moins un adulte et un juvénile actifs le 8 décembre 1981 à Rue et un adulte les 5 et 30 janvier 1982 ainsi que le 9 février dans cette même localité.

Dans la Somme, le Triton alpestre a été observé sur les cartes d'Abbeville, Amiens, Poix, Rue et Saint-Valery-sur-Somme.

TRITON CRETE Triturus cristatus (Laurenti 1768)

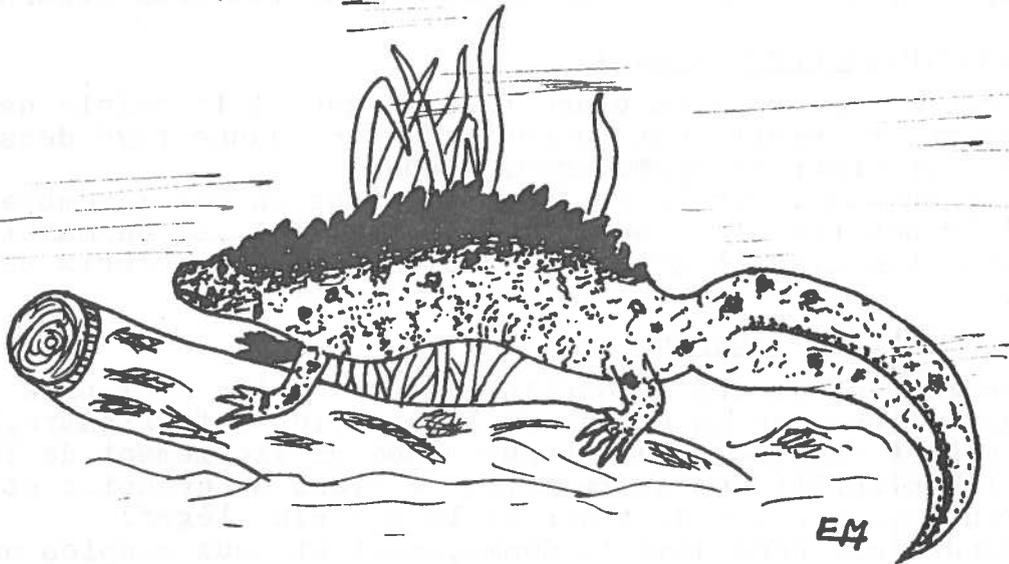
Il s'agit du plus grand des Tritons de France puisqu'il mesure de 135 à 180 mm. Son dos est brun olive, pourpre, bleu noir ou grisâtre avec des taches noirâtres ; les flancs sont parsemés de minuscules points blancs. Son ventre est jaune orangé à orange avec de grandes taches noires soit une coloration fort proche de celui du Triton alpestre mais sa gorge est gris-noir ponctuée de blanc ou de jaune. Le mâle possède une grande crête dorsale d'où le nom attribué à cette espèce.

Le Triton crêté est en régression dans la Somme mais il a été noté sur les cartes d'Amiens (M. DUQUEF et C. MARTIN), Abbeville (*) (F. MONTEL), Rue (*) (P. ETIENNE) et Saint-valery-sur-Somme.

Nous tenons à remercier Messieurs M. Duquef, P. Etienne, C. Martin, D. Masson et F. Montel pour les observations qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

Bibliographie

- DUQUEF M. (1979) Tritons et Salamandres en Picardie - Picardie Ecologie (2) 34-40.
 FRETEY J. (1975) Guide des Reptiles et Batraciens de France - Paris (Hatier), 239p.



SACHEZ LES 19 RECONNAITRE

BUSES ET BUSARDS

P. Triplet et P. Royer

BUSE VARIABLE (Buteo buteo)

Son nom indique bien sa caractéristique: un plumage très variable. Le plumage peut être très clair dessus dessous ou très foncé avec tous les intermédiaires possibles. Son vol est très caractéristique: 4 à 5 battements d'aile suivis d'un cours instant à planer. Quelques couples nichent dans la Somme et elle est surtout commune dans l'Aisne. Elle est souvent accusée de s'attaquer au "gibier". En réalité son régime alimentaire est essentiellement constitué de rongeurs.

BUSE PATTUE (Buteo lagopus)

Elle ressemble à la précédente mais elle présente généralement une queue blanche terminée par une barre noire. Le ventre est très sombre ce qui contraste avec le reste du dessous du corps assez clair. On notera également une tache sombre très visible aux poignets. Elle apparaît occasionnellement dans la Somme, généralement lors des grands froids.

BONDREE APIVORE (Pernis apivorus)

Elle aussi ressemble à la Buse variable mais on notera les ailes plus étroites, la queue plus longue rayée trois fois et la tête petite au bec rappelant plus celui d'une poule que d'un rapace. Elle niche en très petit nombre dans les grands massifs forestiers de la Somme.

BUSARD DES ROSEAUX (Circus aeruginosus)

Le mâle a le dessus et le dessous du corps marron sombre. La queue est gris pâle et les rémiges secondaires sont grises alors que les primaires sont noires. La femelle et les jeunes sont brun sombre uniforme avec la tête et les épaules jaune crème. Il recherche sa nourriture généralement en survolant les phragmitaies à basse altitude. L'éventail de ses proies est assez étendu: Poule d'eau, Etourneau, Campagnol aquatique, Rat musqué....

Il niche régulièrement dans les phragmitaies du littoral picard.

BUSARD ST MARTIN (Circus cyaneus)

Le mâle est gris, a un croupion blanc bien marqué et la pointe des ailes est noire. La femelle est marron dessus et jaune rayé dessous. Elle présente un croupion blanc assez étendu.

Il est commun en hiver sur le littoral et niche en petit nombre dans la Somme. Il se nourrit d'oiseaux: pipits, alouettes... et de mammifères Campagnol des champs, Mulot gris; Sa prédation sur les perdrix est négligeable.

BUSARD CENDRE (Circus pygargus)

Le mâle ressemble au Busard st Martin mais les ailes sont plus étroites rayées de deux fines barres noires et le croupion est grisâtre. Le vol est plus léger. La femelle se distingue assez difficilement de la fem. du Busard st Martin. Elle présente moins de blanc au croupion et on notera surtout les ailes plus fines et le vol plus léger.

Le Busard cendré est rare dans la Somme, pourtant deux couples ont niché en 1981. Son régime alimentaire dans la Somme est peu connu. Il semble composé d'oiseaux: Alouettes... et de rongeurs.



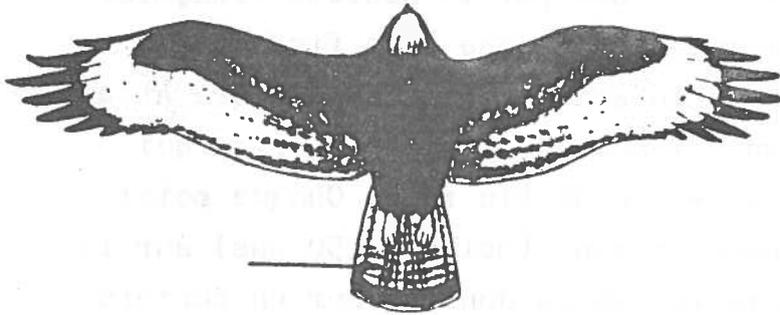
20



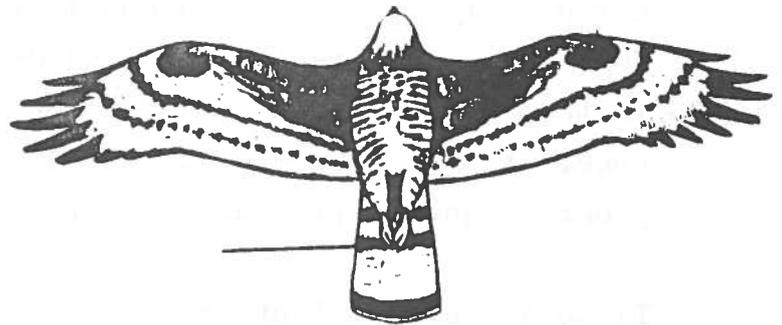
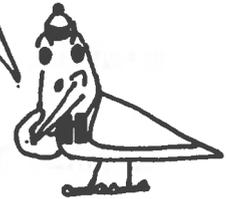
BUSE

BUSARD

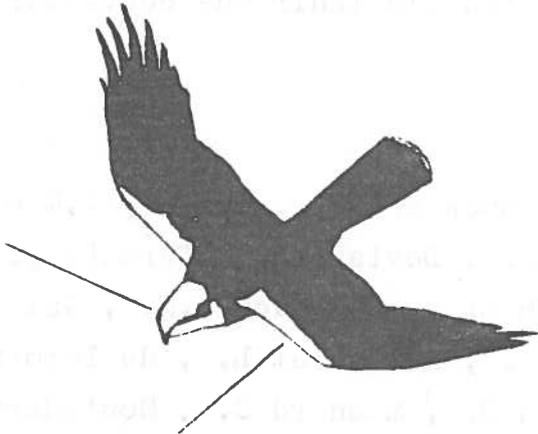
busard vous avez dit busard...



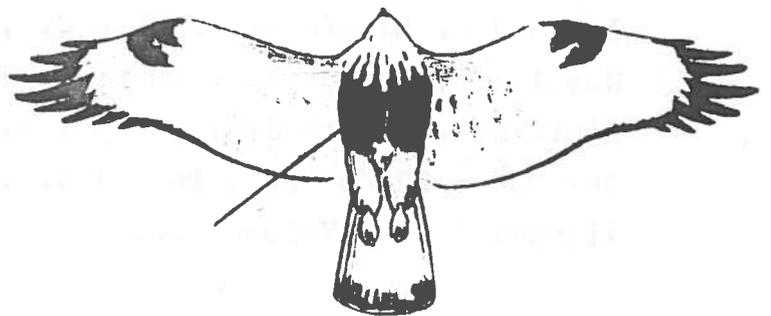
BUSE VARIABLE



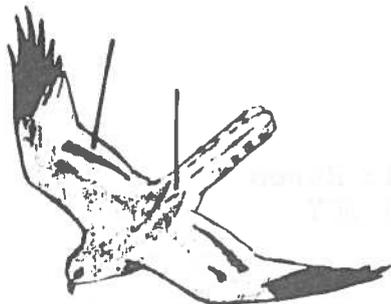
BONDREE



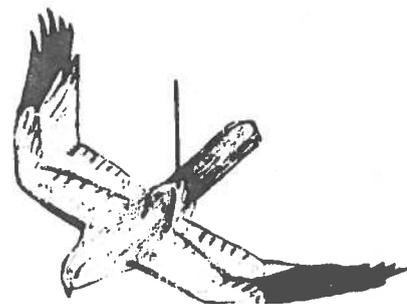
BUSARD DES ROSEAUX



BUSE PATTUE



BUSARD CENDRE



BUSARD ST MARTIN

par F. Triplet

L'enquête mammifères organisée par la Société Française d'Etude et de Protection des mammifères touche à sa fin.

Ce travail patronné par le secrétariat Faune-Flore aboutira en juin 1983 sur la sortie d'un atlas national. Les cartes qui suivent illustrent le travail effectué en Picardie. Chaque point correspond à un indice de présence récent (moins de 50 ans) sur la carte au 1/50.000ème. On notera le peu de données sur un certain nombre de secteurs de l'Oise et de l'Aisne. Nous incitons tous les lecteurs de Picardie-Nature à nous envoyer très rapidement leurs observations (taupe et lapin compris) afin d'obtenir une couverture géographique la plus complète possible.

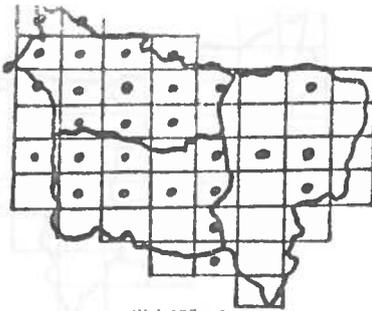
Liste des observateurs :

Baudry F. et G. , Bellard J., Biet P. , Bouckaert V. , Combecy A.M et X
 Deboulonne A. , Delahoche C. , Demarcy E. , Devisse R. , Dordain F. ,
 Duguy R. , Dupuich H. , Duquef M. , Flohart G. , Fredon A.M. , Gailly
 Hernandez C. , I.N.R.A - Jouy en Josas . , Kerautret L. , de Larminat
 Legrand E. Libois R., Martin C. , Masson D. , Mesnard C. , Moutadert M
 Nosal J. , Pigeon P. , Pourreau J. , Prévost J. Ranson N. , Rigaux T.
 Riols C. , Robert J.C. , Royer P. , Saint Girons M.C. , Sueur F. ,
 Thiéry I. PH. et S. , Tombal G. , Triplet I. Turpin F. , Verière I. ,
 Vigneux J.L. , Voisin J.F.

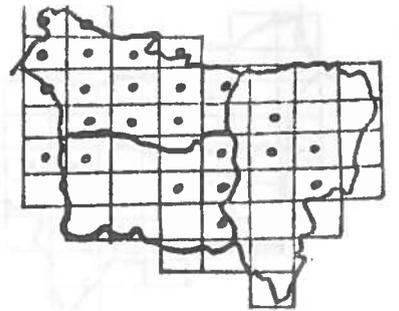
Pour tout contact écrire : P. TRIPLET
 Ecole Rue du Repos
 80550 LE CROTOY



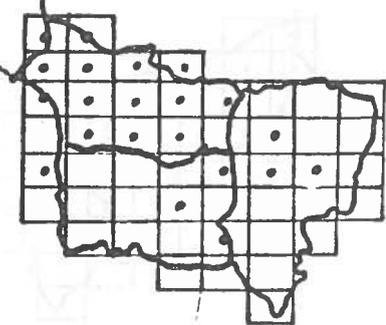
LERISSON



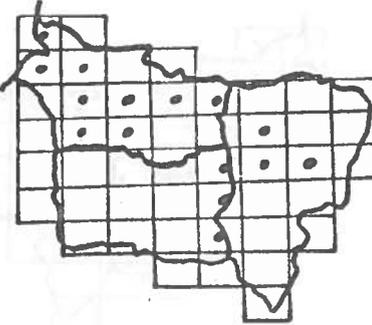
TAILLE



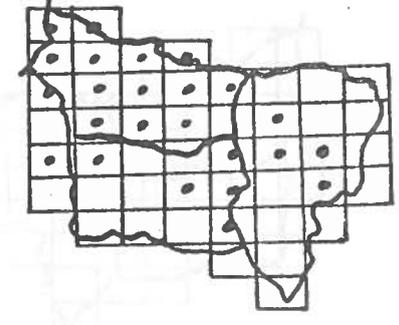
MUSARAIGNE CARBLET



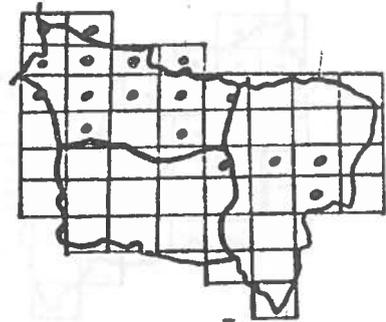
MUSARAIGNE TYRLE



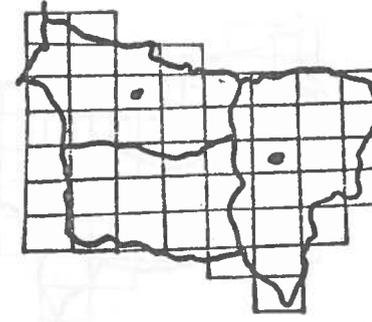
CROSSOLE



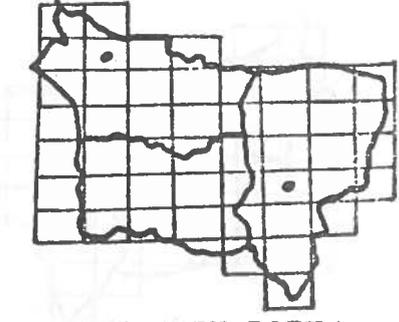
MUSARAIGNE MUSETTE



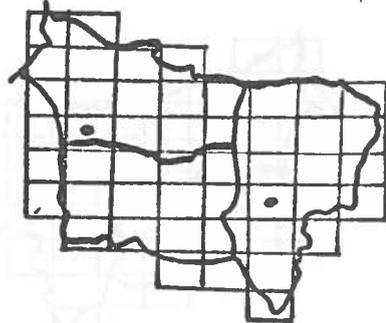
CROCIDIUM DE WOODS



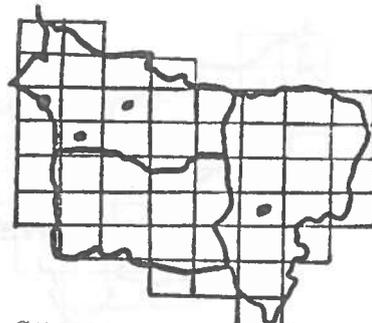
CROCIDIUM DES FARDONS



GRAND RIN LOFLE



PETIT RIN LOFLE



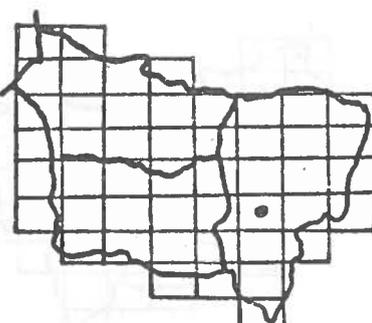
GRAND RIN



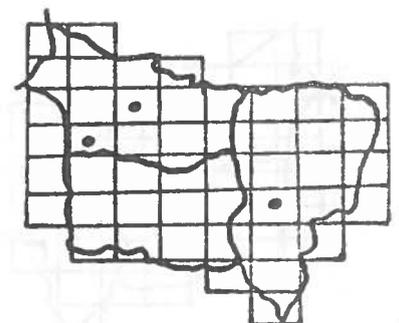
VESPERTILION des MARAIS



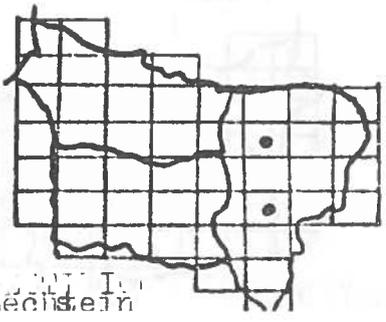
VESPERTILION de LA FENEE



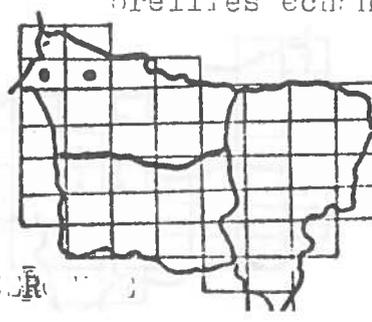
VESPERTILION de BREILLES échancrées



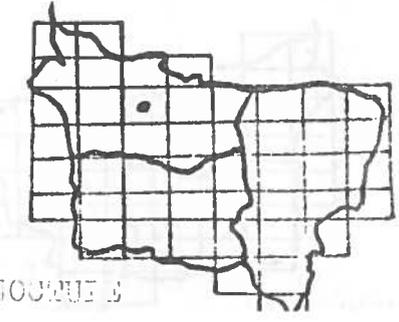
VESPERTILION de HATTE



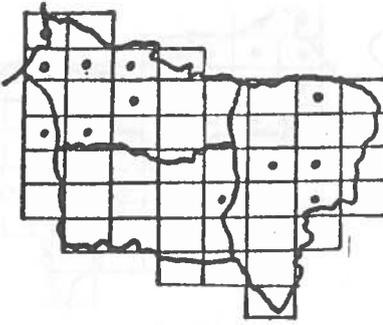
VESPERTILION de HECHE



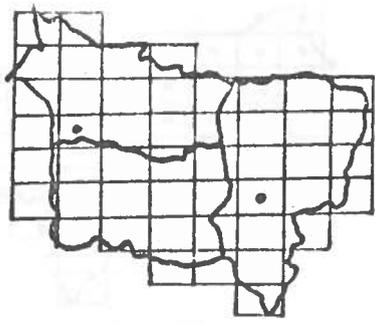
VESPERTILION de HECHE



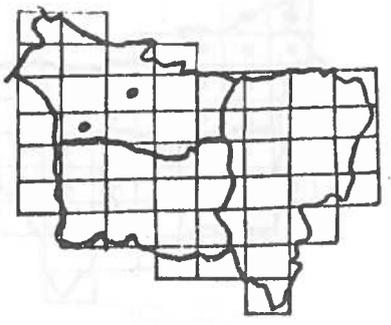
VESPERTILION de HECHE



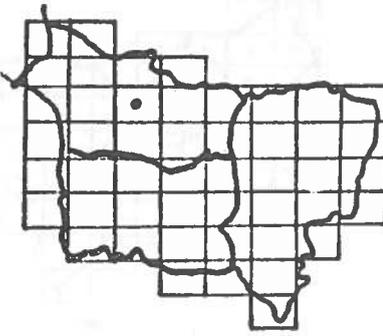
FIIISTREILLE



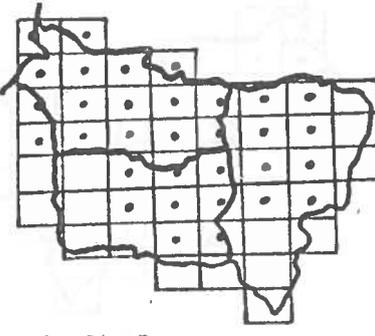
BARBASTELLE



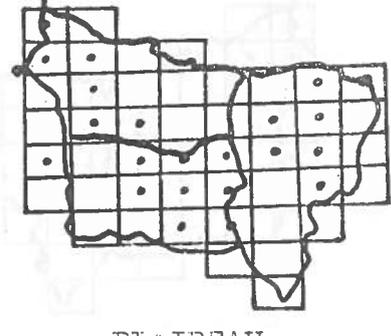
OREILLARD



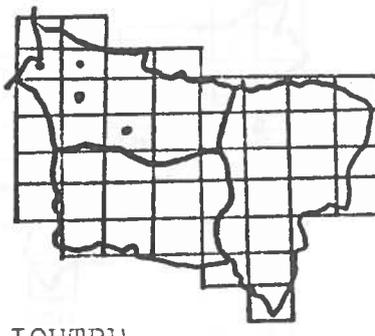
OREILLARD GRIS



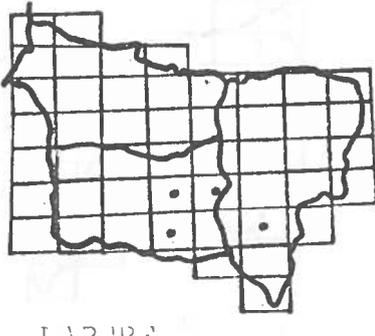
RENARD



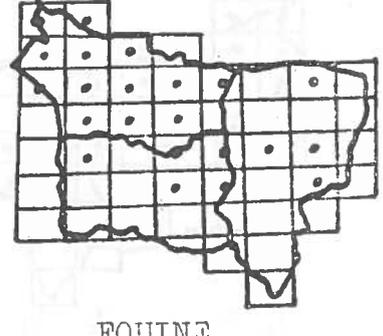
BLAIREAU



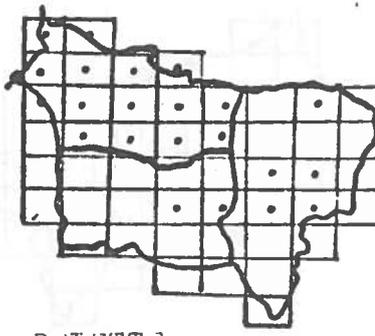
LOUTRE



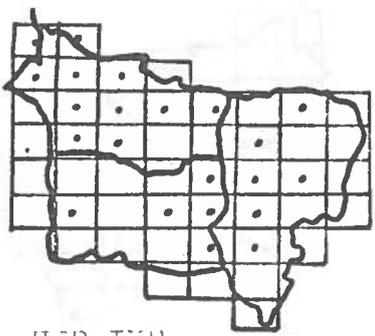
LARRE



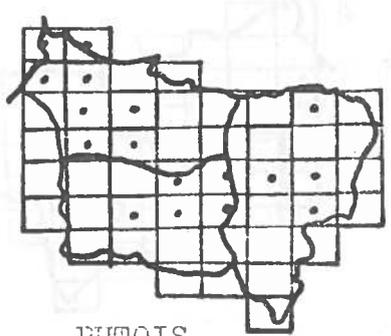
FOUINE



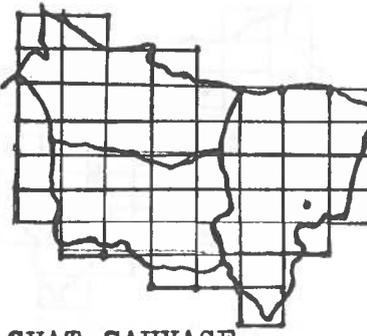
BELETTE



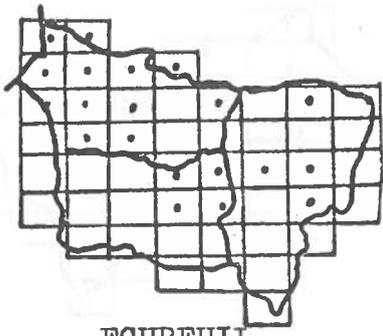
HER IVE



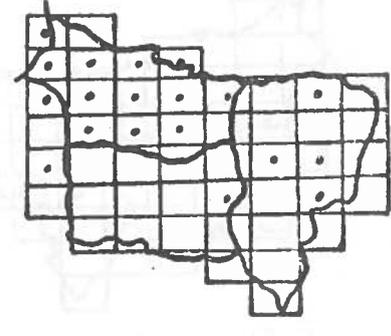
FUTOIS



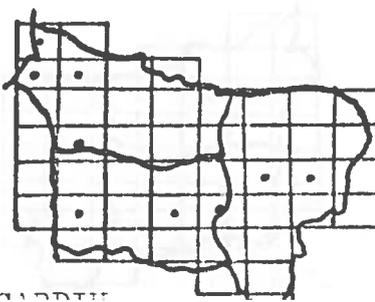
CHAT SAUVAGE



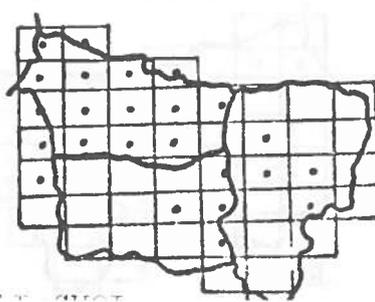
ECUREUIL



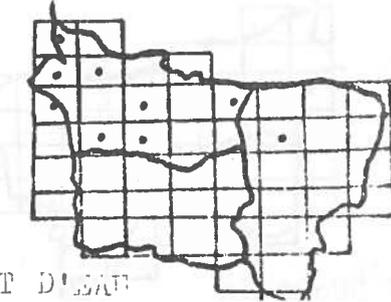
LEROT



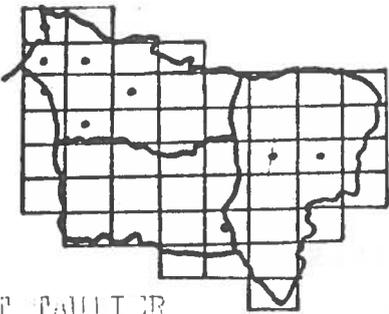
RAT D'EAU



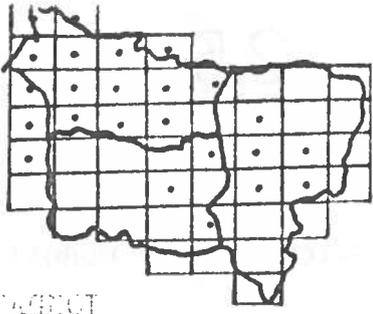
RAT D'EAU



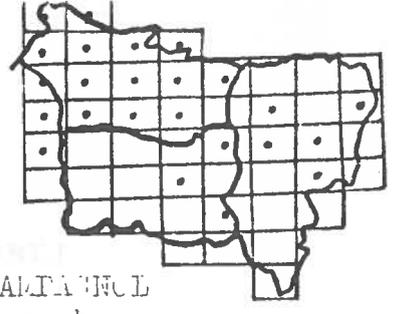
RAT D'EAU



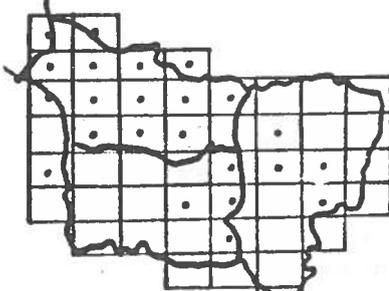
RAT TAUIER



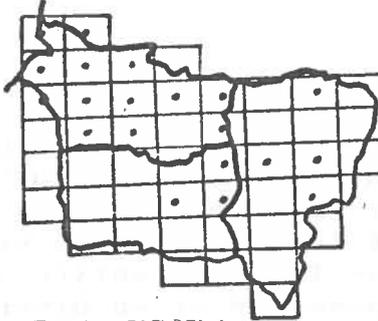
CAMPAGNOL
souterrain



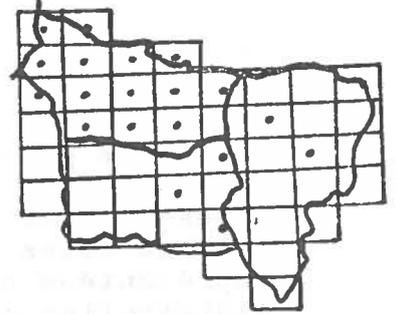
CAMPAGNOL
des champs



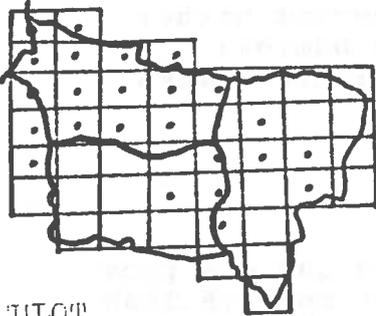
CAMPAGNOL agreste



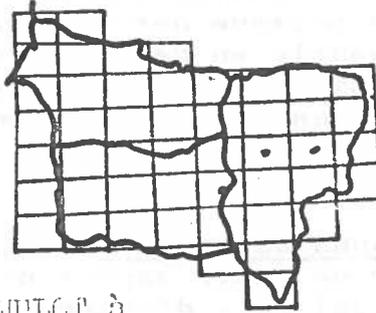
RAT MUSQUE



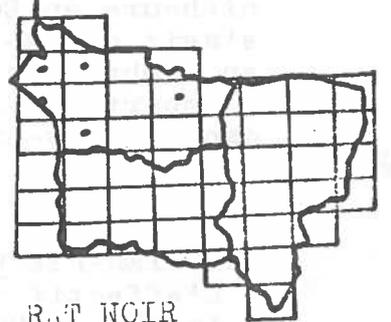
RAT DES MOISSONS



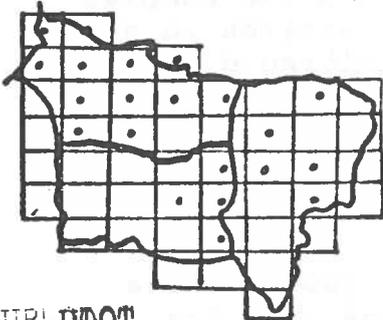
MULOT



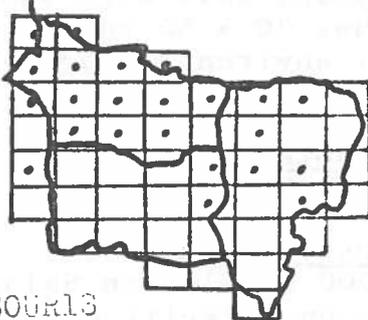
MULOT à
collier fauve



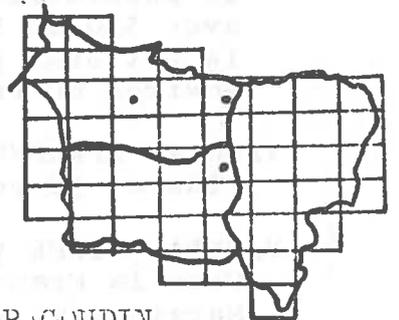
RAT NOIR



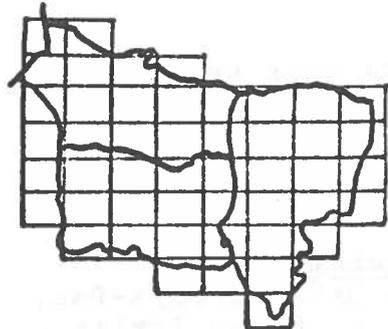
SURMULOT



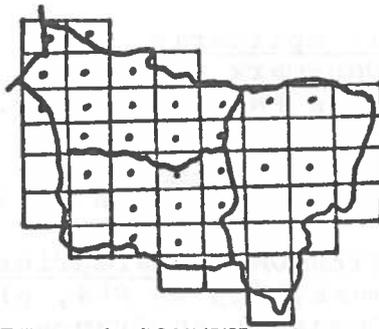
SOURIS



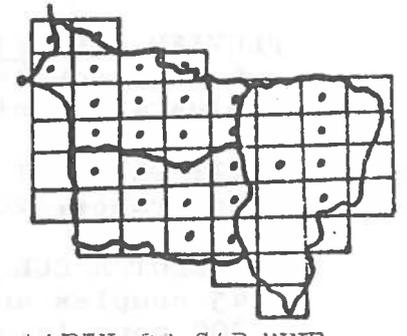
RAGONDIN



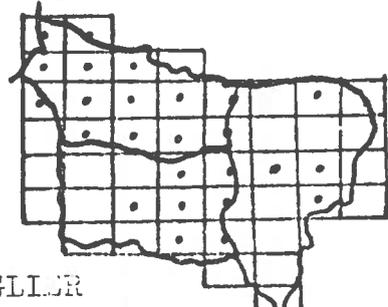
RATON LAVEUR



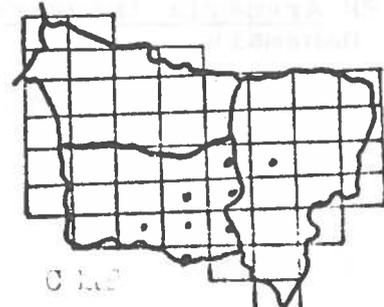
LIÈVRE COMMUN



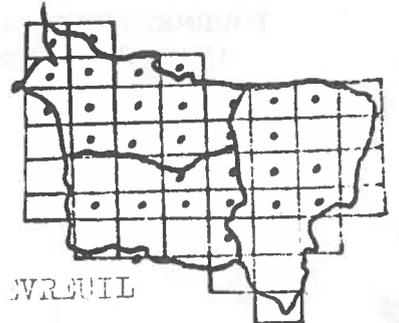
LAPIN DE GARENNE



SANGLIER



CANG



CHEVREUIL

LIMICOLES NICHEURS EN EUROPE DE L'OUEST

par F. Sueur

Dans un travail récent, SCOTT (1980) énumère pour chaque pays d'Europe de l'Ouest, d'Afrique du Nord et de l'Ouest les zones humides d'importance internationale et pour chacune d'entre elles indique les principales espèces aquatiques représentées ainsi que leurs effectifs tant en période de nidification qu'aux passages et en hivernage. Nous avons extrait de ce travail les données concernant les Limicoles nicheurs en Europe occidentale ; dans tous les cas il ne s'agit que de minima puisque des Limicoles peuvent nicher en nombre non négligeable en dehors des zones humides d'importance internationale ou nicher qu'en faible nombre dans celles-ci et ne pas être signalées.

HUITRIER-PIE Haematopus ostralegus

L'effectif nicheur de cette espèce n'est indiqué que pour la RFA (2800 couples) mais d'autres publications (YEATMAN 1976, CAMPREDON 1978, SUEUR 1979) permettent d'écrire que la population française doit être supérieure à 670 couples avec 530 en Bretagne, 30 à 50 en Normandie, environ 20 sur le Littoral picard, environ 30 sur le Banc d'Arguin et environ 60 en Camargue.

VANNEAU EPERONNE Hoplopterus spinosus

Plus de 50 couples en Grèce.

VANNEAU HUPPE Vanellus vanellus

Pour la France, 20000 couples en Sologne et 5000 dans le Marais poitevin, aucun effectif n'est indiqué pour les autres régions.

PLUVIER DORE Pluvialis apricaria

6 à 13 couples au Danemark et 25 à 26 en RFA mais beaucoup plus abondant dans les Pays nordiques.

PETIT GRAVELOT Charadrius dubius

En France, 200 à 250 couples dans le Val d'Allier.

GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU Charadrius alexandrinus

45 couples au Danemark, 225 en RFA, plus de 358 aux Pays-Bas, 700 pour la seule Camargue en France et 280 à 360 en Italie.

TOURNEPIERRE A COLLIER Arenaria interpres

17 à 20 couples au Danemark.

BECASSINE DES MARAIS Gallinago gallinago

360 couples aux Pays-Bas sur un seul polder de 15000 ha dont 3000 sont protégés.

COURLIS CENDRE Numenius arquata

120 couples dans une seule réserve aux Pays-Bas.

BARGE A QUEUE NOIRE Limosa limosa

Plus de 345 couples en RFA et 10290 à 10410 aux Pays-Bas.

CHEVALIER GAMBETTE Tringa totanus

730 couples en RFA, 2540 aux Pays-Bas et 600 à 800 en France.

CHEVALIER SYLVAIN Tringa glareola

5 à 10 couples au Danemark.

BECASSEAU VARIABLE Calidris alpina

40 à 80 couples au Danemark.

COMBATTANT Philomachus pugnax

100 couples en RFA, 860 à 880 aux Pays-Bas et 10 à 20 dans un seul secteur d'Angleterre.

ECHASSE BLANCHE Himantopus himantopus

695 à 730 couples en France, 1070 à 1170 en Italie et 135 à 145 en Grèce.

AVOCETTE Recurvirostra avosetta

2225 à 2705 couples au Danemark, 3090 en RFA, 4515 aux Pays-Bas, 40 à 60 en Belgique, 955 à 1120 en France, environ 650 en Italie et 150 à 160 en Grèce.

GLAREOLE A COLLIER Glareola pratincola

22 couples en France (Crau), 280 à 360 en Italie, plus de 630 en Grèce et plus de 100 dans le seul delta de l'Ebre en Espagne.

Bibliographie

CAMPREDON P. (1978) Quelques aspects de la reproduction de l'Huîtrier pie (Haematopus ostralegus) sur la réserve naturelle du Banc d'Arguin (Gironde) - Le Courbageot (5)4-7.

SCOTT D.A. (1980) A Preliminary Inventory of Wetlands of International Importance for Waterfowl in West Europe and Northwest Africa - IWRB Special Publication (2)127p.

SUEUR F. (1979) Données complémentaires sur l'avifaune nicheuse de la Somme - ORFO 49(1)39-43.

YEATMAN L. (1976) Atlas des oiseaux nicheurs de France - Paris (S.O.F.), 283p.



Existe-t-il des membres du GEPOP qui ne connaissent pas encore le fameux journal:

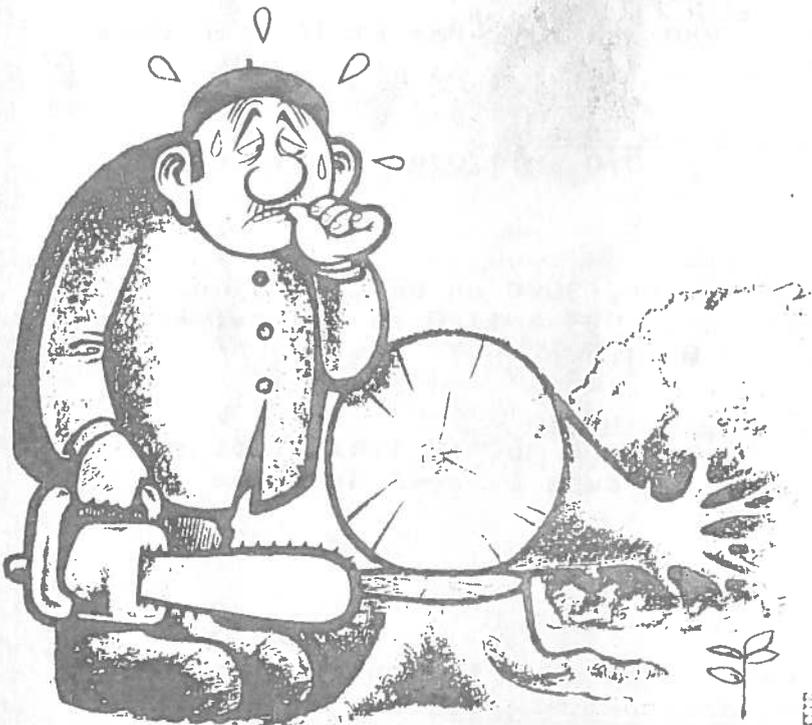
" LA HULOTTE " ?

Après cette annonce ils devraient se faire rares ?

abonnement (10 numéros): 40 Fr
à envoyer à la Hulotte

Boult aux bois 08240 BUZANCY
C.C.P.101064/C Chalons sur Marne

**5 minutes pour l'abattre
30 ans pour le refaire**



EXTRAIT DE LA HULOTTE

CONSERVEZ VOS ARBRES !

URGENT ! URGENT ! URGENT !

NOUS SOMMES A LA RECHERCHE
D'UN LOCAL SITUE A AMIENS
POUR Y RANGER NOS ARCHIVES.

SI VOUS DISPOSEZ D'UNE
PIECE INOCCUPEE ,PENSEZ
A NOUS.

MERCI D'AVANCE.

LE COMITE

Le Musée océanographique de La Rochelle publie une brochure intitulée « Regarder en navigant » qui a pour but de faire « connaître les espèces marines pour les mieux protéger ». Cette brochure illustrée par des photos vous permettra de reconnaître en mer ou depuis la côte, les animaux marins qui fréquentent les eaux du littoral français. En notant vos observations, vous pourrez participer au travail des biologistes qui essaient de mieux connaître la vie des mammifères marins.



POUR BENEFICIER DES AVANTAGES QUE CONFERE L'INSCRIPTION AU REGISTRE DE LA COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE - NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES TARIFS POSTAUX - TOUTE PUBLICATION DOIT, APRES LA PERIODE DE LANCEMENT, ATTEINDRE UN CHIFFRE DE VENTE EGAL A 50% DU TIRAGE. TOUTEFOIS, SI LA DIFFUSION PAYANTE EST AU MOINS EGALE AU TIERS DU TIRAGE, LA COMMISSION RECONDUIT L'INSCRIPTION POUR UNE NOUVELLE PERIODE PROBATOIRE.

"GREENPEACE" NE REMPLIT AUCUNE DE CES CONDITIONS! JUSQU'A PRESENT, NOTRE TIRAGE ETAIT DE 15000 EXEMPLAIRES. OR, LE NOMBRE D'ABONNES REELS NE S'ELEVE QU'A 1200, LE RESTE DES EXEMPLAIRES ETANT ENVOYE OU DISTRIBUE GRATUITEMENT A TOUS NOS ADHERENTS ET SYMPATHISANTS.

LA COMMISSION PARITAIRE NE PRENANT PAS EN COMPTE LES ABONNEMENTS LIES A UNE COTISATION (ADHESIONS), NOUS ALLONS ETRE OBLIGES DE REDUIRE NOTRE TIRAGE A 3000 EXEMPLAIRES SEULEMENT....

A MOINS QUE LE NOMBRE D'ABONNES N'AUGMENTE TRES RAPIDEMENT, NOUS SERONS DONC DANS L'IMPOSSIBILITE DE VOUS ENVOYER A TOUS LE PROCHAIN NUMERO QUI PARAITRA EN SEPTEMBRE.

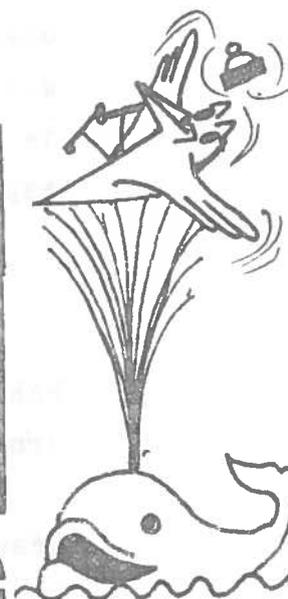
ALORS, SI VOUS DESIREZ QUE "GREENPEACE" CONTINUE A PARAITRE NORMALEMENT, ABONNEZ-VOUS SI VOUS NE L'AVEZ DEJA FAIT ET FAITES ABONNER VOS AMIS - SANS PLUS TARDER.

L'ABONNEMENT, 1 AN, 4 NUMEROS, NE COUTE QUE 20 FRANCS.

3 rue de la Bûcherie 75005 Paris 325.91.37

GREENPEACE

agir avec greenpeace



Bon de commande :

Nom :

Prénom :

Adresse :

désire recevoir ... série(s) de 5 autocollants, 3 couleurs et verse la somme de (22 francs la série, port compris), par chèque bancaire, postal ou mandat, au profit de l'association GREENPEACE, 3 rue de la Bûcherie, 75005 PARIS Tél. : 325.91.37



COMBAT POUR LA VIE



NOUVELLE ADRESSE

Nouvelle adresse.
Greenpeace
3, rue de la Bûcherie
75005 Paris
Tél. : 325-91-37.



AUTOCOLLANTS
2 F l'un
15 F les dix
100 F les 100
+ 2 F de port



PENDENTIF
25 F



T-SHIRTS
35 F + 5 F de port

SWEAT-SHIRTS
70 F + 5 F de port

CARTES DE VŒUX
5 cartes + 5 enveloppes
15 F port compris



Membre adhérent (1 an) 50 F
Membre donateur 500 F
Membre bienfaiteur 1 000 F
Abonnement au journal
(4 numéros) 20 F



PAPIER A LETTRE
6 F
50 ENVELOPPES
5 F
(sur papier recycle)
+ 6,50 F de port



ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

P.Triplet

NOBLET J.P. et BERTHOUD G. (1981)

COMMENT RECONNAITRE LES CHAUVES-SOURIS DE FRANCE

S.F.E.P.N. Ed.

La dernière clé de détermination des Chauves-souris de France remontait à 1947. Depuis cette époque bien des observations nouvelles ont été apportées d'où la nécessité de ce fascicule qui ne présente que le seul défaut de ne pas parler des sites de la trouvaille de chaque espèce.

PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE - Centre de Recherche Ornithologique de Provence (1981) Rapaces Méditerranéens

ANNALES DU C.R.O.B. 1 - 1.141 -

Résumé des interventions effectuées lors d'un colloque sur les rapaces méditerranéens. Indispensable à tous les ornithologues s'intéressant à ce groupe d'oiseaux.

ANONYME (1981) AMOCO CADIZ : conséquences d'une pollution par les hydrocarbures. C.N.E.X.O. Ed.

Synthèse d'un colloque international sur ce type de pollution Il est à regretter que l'impact sur les oiseaux ne figure pas.

COTISATION 1981-1982

Groupo Environnement Protection Ornithologie en Picardie

Je, soussigné (M., Mme, Mlle):

Prénom:

Adresse:

.....

* Déclare adhérer au GEPOP

* Déclare renouveler mon adhésion au GEPOP
(Barrez la mention inutile)

* Si vous avez changé d'adresse en cours d'année, veuillez nous préciser votre ancienne adresse:

.....

Conditions d'adhésion : adhésion normale 25 francs
adhésion de soutien 50 francs
moins de 16 ans 10 francs

Abonnement seul à PICARDIE NATURE : 10 francs



CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous changez d'adresse en cours d'année renvoyez cet autre bulletin:

NOM:

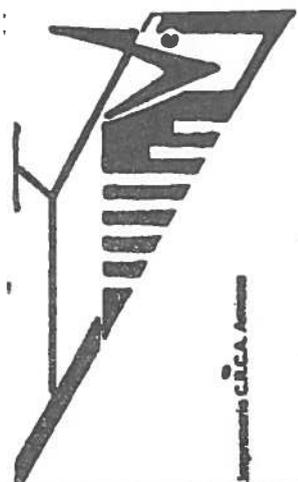
PRENOM:

ADRESSE:

ancienne ADRESSE:

GEPOP

G.E.P.O.P. Musée de Picardie Rue de la République
80000 AMIENS



LE BON SENS PRES DE CHEZ VOUS.

